

EXTRAIT DE DELIBERATION N°1

COMMISSION RECHERCHE DU 21 MARS 2023

- Nombre de membres en exercice : 20
- Nombre de membres présents : 11
- Nombre de membres représentés : 6
- Quorum : 10

Relevé des délibérations de la C.R. du 30.11.2023


Les membres de la Commission Recherche approuvent, à l'unanimité des votants, le relevé des délibérations de la C.R. du 30 novembre 2023 (Cf. annexe).

↪ **VOTE :**

- **Non-participation au vote** : 0
- **Abstention** : 0
- **Suffrages exprimés** : 17
 - **Pour** : 17
 - **Contre** : 0

Fait à Besançon, le 21 mars 2024

Professeur Pascal VAIRAC
Directeur de SUPMICROTECH-ENSMM





RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMISSION RECHERCHE DE SUPMICROTECH

Séance du jeudi 30 novembre 2023 – 15 h 30

• **Membres présents, excusés ou représentés :**

Cf. : liste d'émargement ci-après.

La séance est ouverte par le Directeur adjoint à la Recherche et à la valorisation qui fait état des membres présents et des procurations : Thomas Baron donne procuration à Gilles Martin, Sylvaine Mallet donne procuration à Nathaël Alibaud, Fabrice Sthal donne procuration à Jean-Marc Nicod, Corinne Nouveau donne procuration à Frédéric Sanchette, Guylaine Poulin-Vittrant donne procuration à Yann Kersalé

➤ **APPROBATION DU PV DE LA CR DU 12 OCTOBRE 2023**

M. Sanchette fait remarquer l'absence de sa signature sur la liste d'émargement. Le Directeur adjoint prend note. Les corrections seront apportées au niveau des membres présents en visioconférence ainsi qu'au niveau des procurations.

En l'absence d'autres remarques sur le document, le Directeur adjoint soumet au vote l'approbation du PV de la CR du 12 octobre 2023.

Les membres de la CR approuvent le PV de la CR du 12 octobre 2023 à l'unanimité des votants (0 vote contre, 0 abstention).

Nombre de membres présents : 11

Nombre de membres représentés : 5

➤ **CLASSEMENT DES PROJETS RÉGION**

Le Directeur adjoint précise qu'il y a deux types de projets sur lesquels la Commission Recherche doit se prononcer.

Le premier correspond aux projets ANER, un AAP de la Région Bourgogne-Franche-Comté dont la thématique est l'accueil de nouvelles équipes de recherche et ayant pour finalité l'aide à l'installation d'enseignants-chercheurs issus de territoires hors BFC et titularisés depuis moins de deux ans. La demande peut inclure à la fois de l'équipement et du fonctionnement à hauteur de 50 k€ maximum pour les MCF et également le financement d'un an de post-doc en complément pour les PR. Un des critères porte sur l'origine géographique de la personne recrutée (soit une soutenance de thèse hors Région Bourgogne-Franche-Comté soit avoir une expérience de recherche en dehors de la Région).

Trois dossiers ont été déposés :

- Projet INTERFACIO : Porteur Florian Boutenel / DMA - demande de 44 210 € dont 21 363 € d'investissement
- Projet BISMAFIS : Porteur Jérôme Dejeu / MN2S - demande de 49 936 € dont 18 268 € d'investissement
- Projet PROMÉTA : Porteur Rafael Teloli / DMA - demande de 45 010 € dont 21 010 € d'investissement

La Région demande un classement des dossiers déposés par l'établissement. Le Directeur adjoint mentionne que la période s'écoulant entre le début de l'AAP et sa clôture a été très courte (1 mois), laissant peu de temps aux candidats pour monter leur dossier, procéder à leur évaluation puis à leur classement, et déposer les dossiers sur le site de soumission de la Région.

Le Directeur adjoint a suggéré au CODIR de FEMTO-ST de proposer un classement des trois projets. Sur les aspects scientifiques, tous les dossiers ont été validés par les départements. Le classement proposé est le suivant : PROMÉTA en premier, BISMAFIS en deuxième et INTERFACIO en troisième. Le Directeur du laboratoire, invité de la Commission, explique que cette proposition fait suite, dans un premier lieu, à un travail de concertation au sein du DMA pour hiérarchiser les deux projets du département, puis à un souhait du CODIR d'interclasser les départements entre eux. La Commission Recherche est libre de respecter ce classement ou non. Le Directeur adjoint précise qu'il n'y a pas d'information disponible sur le nombre de projets qui pourraient être financés. En cas de non-financement de certains projets, les trois porteurs pourront déposer à nouveau leur projet l'an prochain car ils ont été titularisés cette année. Suite à une question d'un membre de la Commission, il est précisé que sur le volet enseignement, même si les aspects pédagogiques ne font pas partie des critères de cet AAP, Messieurs Teloli et Boutenel ont une expérience au sein de l'Établissement depuis plus d'un an, et ont reçu tous les deux un avis très favorable de la responsable du service d'enseignement Mécanique. M. Dejeu a quant à lui bénéficié d'une mutation et n'enseigne à l'École que depuis le mois de septembre dernier, mais présente une expérience plus importante dans d'autres établissements. Par ailleurs, les candidats classés en 2^e et 3^e positions, ont été lauréats du BQR 2024 et ne seront donc pas fortement pénalisés pour démarrer leurs activités si leurs projets n'étaient pas financés cette année, puisqu'ils bénéficient du financement de l'établissement.

Le Directeur adjoint propose de suivre le classement émis par le CODIR de FEMTO.

Les membres de la CR expriment leur souhait d'avoir un exposé plus précis des critères de choix et des réflexions menées pour établir le classement pour les prochains AAP. Le Directeur du Laboratoire prend note.

Le Directeur adjoint soumet le classement des dossiers au vote.

Les membres de la CR approuvent le classement des dossiers proposé (0 vote contre, 1 abstention).

Nombre de membres présents : 11

Nombre de membres représentés : 5

Le deuxième AAP concerne le cofinancement à l'organisation d'une conférence internationale. La Région demande aux établissements que la CR valide le plan de financement de ces conférences. L'apport de la Région est à hauteur de 5 000 € maximum. Une demande a été déposée par Yann Le Gorrec pour la participation à la conférence IFAC LHMNLC 2024. Le dossier a été joint aux documents préparatoires. Le budget total est de 32 500 €.

Un point de vigilance est soulevé quant aux dates du colloque (juin 2024) à mettre en balance avec les Jeux Olympiques de 2024 (Besançon étant ville d'accueil).

Le Directeur adjoint soumet la validation du plan de financement du dossier au vote.

Les membres de la CR approuvent le plan de financement du dossier déposé à l'unanimité des votants (0 vote contre, 0 abstention).

Nombre de membres présents : 11

Nombre de membres représentés : 5

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

Le Directeur adjoint mentionne un point d'information à faire à destination des membres du personnel de l'Établissement concernés par les activités de recherche. Cette information porte sur les lignes directrices de gestion relatives à la prime au brevet d'invention et à la prime d'intéressement, dont le projet va être voté en CSA le 13 décembre prochain. Il s'agit de préciser les procédures permettant aux inventeurs d'obtenir la prime au brevet d'invention, ainsi que les montants et les modalités d'attribution. Les montants sont définis au niveau national par le Ministère (3 000 € par brevet, distribués en plusieurs tranches). En complément, il existe une









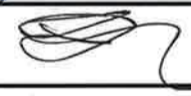



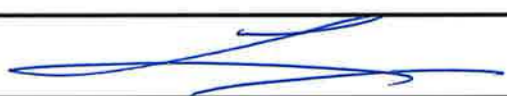
prime d'intéressement attribuée aux inventeurs lorsqu'une licence d'un brevet est concédée, et dont le montant est régi par la loi.

Le Directeur adjoint remercie les participants et clôture la séance.

La séance est levée à 16 h 10.

LISTE D'EMARGEMENT DE LA C.R. DE SUPMICROTECH

📅 **le Jeudi 30 novembre 2023 - 14h30**

	Pouvoir donné à	Signatures
VAIRAC Pascal		
OUISSSE Morvan		
ALIBAUD Nathaël		
BARON Thomas	Excusé Procuration à G.MARTIN	
GRAILHE Pierre	Excusé	
KERSALE Yann		
MALLET Sylvaine	Excusée Procuration à	N. ALIBAUD
MARGUERON Samuel		
MARTIN Gilles		
NICOD Jean-Marc		
RATIER Nicolas		
ROSSETTI Emmanuel		
STHAL Fabrice	Excusé JMN Procuration à	
BREUREC Juliette		
HAUDEN Martin		
BOUVIER Salima		Visio
BREZILLON Patrick		visio
NOUVEAU Corinne	Excusée Procuration à F. SANCHETTE	
POULIN-VITTRANT Guylaine	Excusée Procuration à Y.KERSALE	
SANCHETTE Frédéric		
TESSIER Gilles		
CABODEVILA Gonzalo		
LARGER Laurent		
MAUPIN David		
ROBERT Eric		